

# 230 milliards de dirhams à mobiliser sur 20 ans

Le nouveau Plan national de l'eau (PNE) a été validé le 30 avril dernier lors de la sixième réunion du comité permanent du Conseil supérieur de l'eau et du climat. Une fois approuvé par décret, le PNE donnera aux décideurs de la visibilité sur les actions à engager sur le moyen et long terme par l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau. Il constituera ainsi une base pour une gestion et une utilisation des ressources en eau plus cohérente, intégrée et durable sur les 20 prochaines années, en vue de permettre la satisfaction de la demande en eau et l'accompagnement du développement socio-économique du Royaume.

**D**ernière ligne droite pour le Plan national de l'eau (PNE). Fruit d'un processus de coordination et de concertation entre les différents départements ministériels et établissements publics membres du Conseil supérieur de l'eau et du climat (CSEC), la version finale du nouveau plan a été validée le 30 avril dernier lors de la sixième réunion du comité permanent du CSEC. La prochaine étape sera l'adoption du projet lors de la 10e session du Conseil qui aura lieu dans les mois qui viennent. Le PNE qui se veut une réponse concrète aux problèmes majeurs du secteur de l'eau au Maroc requerra

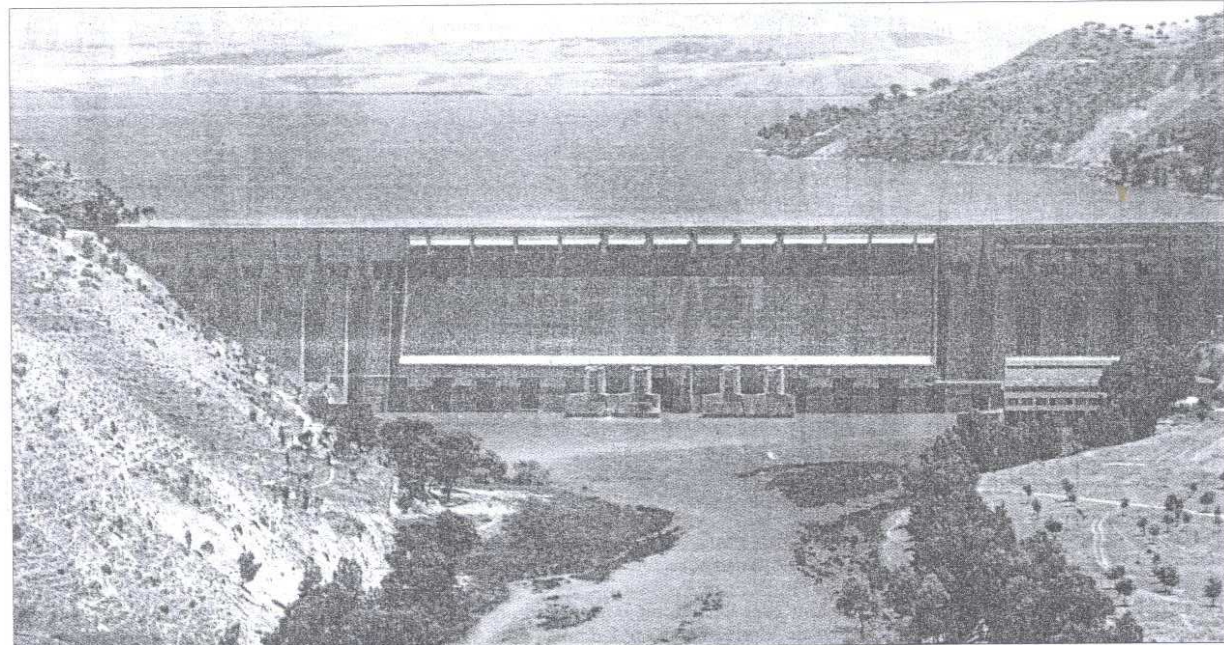
un investissement global avoisinant les 230 milliards de dirhams à l'horizon de 2030. Ce document de planification dresse l'état des lieux des ressources en eau tout en présentant les grandes orientations de la politique de l'eau. Le projet fixe ainsi le plan des actions à engager à l'horizon 2030, les mesures d'accompagnement ainsi qu'un plan de suivi et de financement des dites actions, en vue de permettre la satisfaction de la demande en eau des populations et d'accompagner le développement socio-économique du Royaume. Le nouveau plan en question sera fondé sur trois principaux piliers. Il

## Des réformes réglementaires

Le Plan national de l'eau, qui définit les priorités des actions à engager à l'horizon 2030 afin d'assurer la satisfaction de la demande en eau, propose également de poursuivre les réformes réglementaires et institutionnelles.

Le projet prévoit la révision de la loi sur l'eau 10-95 et son harmonisation avec les lois qui lui sont connexes. Une fois approuvé, le nouveau Plan consti-

tuera une base pour une gestion et une utilisation des ressources en eau plus cohérente, intégrée et durable sur les 20 prochaines années, comme l'assure le ministre délégué chargée de l'Eau, M<sup>me</sup> Charafat Afailal, qui affirme que la gestion du secteur de l'Eau nécessite de l'anticipation afin d'éviter que cette ressource ne soit un facteur limitant le développement du pays.



Le PNE prévoit la poursuite de la mobilisation des eaux de surface à travers la construction de trois grands barrages par an.

s'agit premièrement de la gestion de la demande en eau et la valorisation de cette ressource.

Dans ce sens, le plan, en plus de ses objectifs de généralisation de l'accès à l'eau potable, ambitionne l'amélioration du rendement des réseaux de distribution d'eau potable. Au niveau agricole, le plan propose, entre autres, la reconversion à l'irrigation localisée de près de 50.000 hectares à l'horizon 2030.

Le deuxième pilier du PNE se base sur le développement de l'offre. À ce niveau, le Plan prévoit la poursuite de la mobilisation des eaux de surface à travers la construction de trois grands barrages par an. Des petits barrages seront aussi mis en place afin d'assurer la mise en valeur locale des

eaux de surface. Pour une optimisation de ces ressources, le plan prévoit aussi le recours aux ressources en eau non conventionnelles, notamment le dessalement de l'eau de mer et la réutilisation des eaux usées épurées. Quant au troisième pilier, il concerne la préservation des ressources en eau, du milieu naturel et l'adaptation aux changements climatiques.

La mise en place de ces objectifs passe par la préservation de la qualité des ressources en eau et la lutte contre la pollution ainsi que la protection et la gestion durable des eaux souterraines. L'aménagement et la protection des bassins versants et la sauvegarde et la préservation des zones sensibles, notamment les zones humides et les oasis, sont aussi des mesures prévues

dans le cadre du PNE. Le nouveau projet compte mettre en place différentes actions pour assurer la protection contre les inondations et la lutte contre les effets de la sécheresse.

## Quid du financement ?

Le PNE qui sera adopté lors de la 10e session du Conseil supérieur de l'eau et du climat (CSEC) nécessitera à l'horizon de 2030 un investissement global de 230 milliards de dirhams. Pour assurer ce budget colossal, le ministère délégué chargé de l'Eau veut baser sa politique sur trois piliers. Il s'agit du renforcement des subventions publiques à travers la prise en

Ces mesures entrent dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques et la maîtrise des phénomènes extrêmes. ■

Ayoub Lahrache